

No

106/309



# MAIRIE DE LILLE

1

*Commission de l'Urbanisme et du Plan*

Objet du Dossier . . .

---



---



---



---



---

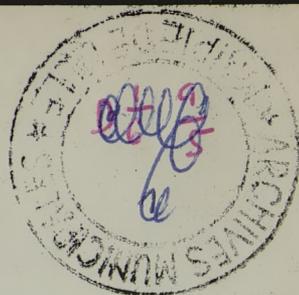


---



COMMISSION DE L'URBANISME & DU PLAN

REUNION DU 9 NOVEMBRE 1953



Les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 9 novembre 1953, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire,  
COQUART, VEROONE, Conseillers municipaux,

Excusés : MM. MOITHY, SCHUMAN, Conseillers municipaux

Assistaient également à la réunion, à titre consultatif,

MM. AUREL, Ingénieur en Chef  
des Services Techniques,  
ALHANT, Directeur de l'Urbanisme

Le secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau.

Cession à la Société Civile pour l'amélioration de l'habitat d'un terrain situé rue du Faubourg d'Arras -

M. COQUART, sans se montrer hostile au projet, estime néanmoins qu'il convient d'attendre que les nouveaux statuts de la Société Civile soient soumis au Conseil municipal et approuvés par ce dernier. En outre, il fait des réserves sur la manière de procéder adoptée par le Président de la Société Civile et se réserve de demander le renvoi de cette affaire lors de la réunion du Conseil municipal.

MM. LOURDEL et VEROONE estiment qu'il est indispensable de pourvoir, dans le plus bref délai, au relogement de toutes les familles qui devront être évincées pour réalisation des travaux d'intérêt public.

La Commission propose que toutes les constructions qui seraient édifiées sur le terrain en cause soient strictement réservées aux locataires d'immeubles acquis par la Ville en vue de la réalisation de projets d'urbanisme.

Gare routière - Abandon du pouvoir concédant par l'Etat -

M. COQUART demande des précisions sur les dispositions législatives régissant la matière.

Une documentation traitant des "Gares routières" sera préparée pour une prochaine réunion de la Commission.

L'autorité de Tutelle demande à la Ville et ce, conformément aux prescriptions du décret du 5 septembre 1946, de vouloir bien confirmer son accord quant à l'emplacement retenu - délibération n° II85 du 14 juin 1949. Cet emplacement est d'ailleurs celui prévu au plan d'aménagement - non encore approuvé par arrêté ministériel - mais adopté par le Conseil municipal lors de sa réunion du 26 juillet 1951 - délibération n° 3090.

Le rapport des Ingénieurs des Ponts & Chaussées annexé à la lettre du Préfet pose également la question de la mise à la disposition

de la Chambre de Commerce, et à titre gracieux, dudit terrain.

M. COQUART accepte de donner un accord provisoire, le dossier devant être également soumis à la Commission des Services Publics et revenir ensuite devant la Commission de l'Urbanisme pour examen définitif.

Toutefois, il estime devoir formuler quelques réserves :

- 1°) l'étude du problème pourrait peut-être faire ressortir l'intérêt de l'installation de plusieurs gares au lieu d'une gare unique ;
- 2°) la configuration du terrain de la gare routière et celle du terrain de l'Héliport devraient être étudiées à nouveau ;
- 3°) les clauses et conditions de concession éventuelle devraient être soigneusement mises au point.

La Commission adopte ce point de vue. En conséquence, le dossier sera transmis à la Commission des Services Publics pour ce qui la concerne (abandon par l'Etat de son pouvoir concédant au profit du Département) et sera à nouveau examiné par la Commission de l'Urbanisme.

Cité Hospitalière - Expropriation d'immeubles en vue d'un échange avec le Centre Hospitalier Régional (Immeuble Peucelle) -

La Commission se montre favorable à la réalisation de cette opération et propose de soumettre au Conseil Municipal, lors de sa prochaine réunion, une délibération décidant l'expropriation de l'immeuble en cause.

Aliénation de terrain place Simon Vollant - Avis après enquête -

La Commission propose de maintenir la position adoptée antérieurement et ratifiée par le Conseil municipal lors de sa réunion du 20 février 1953 - délibération n° 4680 -

M. COQUART estime que ce terrain aurait pu être retenu par exemple pour l'édification d'un monument. Mais, tenant compte de ce que cette affaire a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal décidant l'aliénation, il déclare s'abstenir.

Le dossier sera soumis à nouveau au Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Assainissement du quartier Saint Sauveur - Acquisition d'immeuble 13, rue Godefroy - Scindement : immeuble, fonds de commerce -

La Commission se range à l'avis de l'Administration des Domaines et confirme l'avis favorable émis antérieurement à la réalisation de cette acquisition.

Eviction de locataires 62-64, rue des Tanneurs -

La Commission émet un avis favorable à la passation des accords définitifs à intervenir avec les occupants, à des conditions acceptées par M. le Directeur des Domaines.

.../

Echange de terrains entre la Ville et l'Autorité militaire -  
(Bd Emile Dubuisson - Caserne Souham)

La Commission émet un avis favorable à la réalisation de cet échange.

Demande de location de terrain rue des Poissonceaux -

La Commission émet un avis **défavorable** à la prise en considération de la demande formulée.

Réunion commencée à 9h30  
terminée à 12h40

VU :

l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL



COMMISSION DE L'URBANISME & DU PLAN

Réunion du 7 décembre 1953



Les membres de la Commission de l'Urbanisme & du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 7 décembre 1953, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, MOITHY, VEROONE, Conseillers municipaux

Excusé : M. SCHUMAN, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion, à titre consultatif,

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
ALHANT, Directeur de l'Urbanisme

Le Secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau.

Procès-verbal de la réunion du 17 octobre 1953 - RECTIFICATION -

Objet : Contraventions zonières

M. COQUART fait remarquer que c'est par erreur qu'il a été noté comme s'étant abstenu, c'est en effet Me MOITHY qui avait déclaré s'abstenir.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

Voeu présenté par M. WALKER, Conseiller municipal, tendant à la création d'une commission dite de coordination des efforts d'aménagement et d'urbanisme

La Commission estime qu'il ne lui est pas possible de se prononcer immédiatement et propose une prise de contact avec M. LEVEAU, Urbaniste en Chef.

Des études démographiques et sociales ont d'ailleurs déjà été effectuées, tant par des services municipaux que par ceux du M.R.L.

En conséquence, le service est invité à recueillir toute documentation permettant à la Commission de revoir le problème lors d'une prochaine réunion.

91, rue Saint Sauveur - Renouvellement du bail -

Compte tenu d'une part des dispositions du décret du 30 septembre 1953, d'autre part de l'abandon volontaire de ses droits par le locataire principal au profit de l'occupant, la Commission émet un avis favorable à la location directe au profit de l'exploitant, ratifiant ainsi l'accord intervenu entre les parties.

.../

Renouvellement de bail - Avis général -

La Commission prend connaissance d'une note du Contentieux demandant s'il convient d'appliquer les prescriptions du décret du 30 septembre 1953 visant à n'accorder un bail qu'au bénéficiaire de la personne exploitant personnellement ou par l'intermédiaire de ses proposés.

La Commission propose de se ranger aux tendances actuelles de la loi visant à la suppression des intermédiaires.

Toutefois, au cas où un litige se présenterait, la Commission étudierait la question après avoir fait recueillir tous éléments d'appréciation.

49, rue de la Vignette - Démolition

Ce bâtiment, dans un état lamentable, n'a été maintenu que parce qu'il soutenait un immeuble voisin appartenant également à la Ville et lui-même en assez mauvais état mais encore occupé.

La Commission demande qu'une procédure soit engagée en vue de parvenir à l'évacuation de ce dernier immeuble, ce qui permettra la réalisation de l'alignement et supprimera tout danger pour la sécurité publique.

Aliénation d'immeubles appartenant au Bureau de Bienfaisance -

Etant donné le nombre croissant de ces opérations, la Commission désirerait obtenir toutes informations sur la politique immobilière poursuivie par cet Etablissement charitable, ainsi que sur celle du Centre Hospitalier Régional.

Rue de Canteleu - Boulevard de la Moselle - Offre de vente

La Commission charge le service de recueillir des renseignements plus précis sur les intentions du propriétaire et sur les possibilités d'utilisation de la partie de l'immeuble offerte en vente.

Agrandissement du Collège Jean Macé - Acquisition éventuelle d'un immeuble voisin

Avant de statuer définitivement, la Commission désirerait connaître les prétentions du propriétaire d'une part, l'affectation que pourrait recevoir cet espace supplémentaire d'autre part.

Le service des Bâtiments serait appelé en conséquence à fournir un projet d'utilisation de l'immeuble dont l'acquisition est envisagée.

Cité scolaire Nord - Limite d'emprise - Immeuble HUBAUD -

Pour permettre à la Ville de mettre à la disposition du Ministère de l'Education Nationale le terrain délimité par l'Urbanisme d'Etat, la Commission invite le service à prendre contact avec

.../

le propriétaire en vue de connaître ses prétentions.

Au cas où une acquisition amiable ne pourrait être réalisée, l'expropriation conditionnelle serait poursuivie.

Offre de vente d'immeuble situé 216, rue de Paris -

Me VEROONE s'étant retiré, la Commission se montre favorable à l'acquisition de cette propriété, et charge le service de recueillir l'avis des Domaines, ainsi que les prétentions du propriétaire.

Offre de vente d'un immeuble situé à l'angle des rues de Paris et Gustave Delory -

La Commission se montre également favorable à l'achat de cette propriété.

Les Services Financiers seront invités à faire connaître la date à laquelle les crédits nécessaires à l'acquisition de cet immeuble pourront être mis à la disposition du service de l'Urbanisme.

Réunion commencée à 9h30  
terminée à 12h45

VU : l'Adjoint délégué,

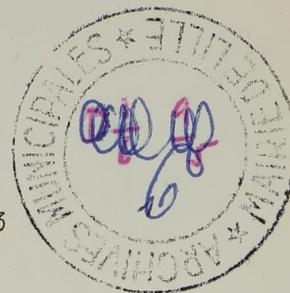
A. LOURDEL

MAIRIE DE LILLE

POUR INFORMATION

Services Techniques  
Urbanisme  
-----

Lille, le 10 Décembre 1953



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 14 Décembre à 10 heures dans mon cabinet - 2ème étage - 4ème Pavillon.

l'Adjoint délégué

A. LOURDEL

ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup> - Demande d'aliénation de terrain rue Saint-Sauveur
- 2<sup>o</sup> - Offre de vente d'immeubles: 4, 6, 8 rue des Vieux Murs
- 3<sup>o</sup> - Demande de suppression du tronçon de la rue du Fg. de Douai desservant l'Observatoire
- 4<sup>o</sup> - Acquisition éventuelle de l'immeuble situé 96, rue Brûle Maison
- 5<sup>o</sup> - Offre de vente d'immeubles situés rue des Tanneurs
- 6<sup>o</sup> Offre de vente de l'immeuble situé 51 rue Gustave Delory
- 7<sup>o</sup> Demande d'aliénation de terrain rue de La Bassée
- 8<sup>o</sup> - Aliénation d'immeubles par le Centre Hospitalier régional et le Bureau de Bienfaisance. Avis.

Questions diverses.



COMMISSION DE L'URBANISME ET DU PLAN



Réunion du 14 Décembre 1953

MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 14 Décembre 1953 sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, VEROONE, MOITHY, Conseillers municipaux

Excusé : M. SCHUMANN, conseiller municipal

Assistaient également à la réunion à titre consultatif

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
ALHANT, Directeur de l'Urbanisme

Le secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de bureau.

Demande d'aliénation de terrain rue St Sauveur n° 9.

Après avoir entendu l'exposé des différents éléments du problème, la Commission estime devoir rester dans l'expectative et ne pouvoir, pour le moment, donner une suite favorable à la demande qui lui est présentée. Le service fournira à l'intéressé toutes explications nécessaires à ce sujet.

Mais la Commission estime indispensable une nouvelle intervention auprès de l'Urbaniste en Chef pour que la Ville soit enfin saisie d'un projet définitif d'aménagement du quartier St Sauveur.

Offre de vente d'immeubles - 4 - 6 - 8 rue des Vieux Murs.

La Commission se montre favorable à l'acquisition de ces immeubles dans le cadre d'une opération d'assainissement de ce quartier du Vieux Lille, sous réserve cependant que chaque maison ne soit achetée que lorsqu'elle sera libre d'occupation

Demande de suppression du tronçon de la rue du Faubourg de Douai desservant l'observatoire.

La Commission estime que les arguments développés par M. GOURGANOFF, Directeur de l'Observatoire sont très pertinents et méritent de retenir toute son attention.

Elle se montre donc, en principe favorable à la demande qui lui est présentée et qui est appuyée par M. le Recteur.

Le Bureau d'Etudes sera invité à préparer un projet tenant compte de quelques observations de la Commission ; à savoir

Création d'une avancée du jardin des plantes.

Mise en harmonie du terrain de l'Observatoire en tenant compte de la construction d'une école maternelle rue du Capitaine Michel.

Aménagement rationnel de l'accès audit observatoire.

Ce projet sera ensuite soumis à la Commission.

Acquisition éventuelle de l'immeuble situé 96, rue Brûle Maison

Avant de donner son opinion sur l'intérêt de cette opération immobilière, la Commission invite le service à recueillir toutes informations qui lui permettraient de statuer en connaissance de cause.

Offre de vente d'immeubles - Rue des Tanneurs 8 - 10.

La Commission se montre favorable à la réalisation de cette opération.

Offre de vente d'immeuble - 51 rue Gustave Delory.

La Commission ne pourra donner son avis que lorsqu'elle sera en possession de renseignements précis que le Service est chargé de recueillir.

Demande d'aliénation de terrain rue de La Bassée

Sans se montrer défavorable en principe à cette aliénation, à des conditions à déterminer, la Commission, avant de prendre une décision, désire connaître les droits tant de la Ville que des riverains de l'ancien lit de l'Arbonnoise sur le terrain en cause ainsi que les engagements qui auraient pu être pris anciennement par la Ville en ce qui concerne l'ouverture d'une rue intéressant le terrain dont l'aliénation est sollicitée.

Aliénation d'immeubles par le Centre hospitalier régional et le Bureau de Bienfaisance - Avis.

Devant la multiplicité des délibérations de ce genre, la Commission réserve son avis jusqu'à sa prochaine réunion au cours de laquelle le service lui fera connaître les renseignements qu'il aura rassemblés sur la politique immobilière poursuivie par ces deux administrations charitables.

Réunion commencée à 10 h. terminée à 12 h. 30.

VU :  
l'Adjoint délégué

Alain LOURDEL.

MAIRIE de LILLE  
Services Techniques  
Urbanisme



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 11 janvier 1954 à 9 heures 30 en mon cabinet - 2ème étage - 4ème Pavillon.

Ordre du Jour

- 1°- Demande de déclassement d'une partie de la rue Fontenelle.
- 2°- Demande de cession de terrain à l'Office Municipal d'H.L.M.
- 3°- Demande de prorogation du délai de construction sur un terrain acquis de la Ville et situé rue Benvignat.
- 4°- Offre de vente d'immeuble 19 rue des Buissons et 10 rue Sans Pavé.
- 5°- Offre de vente d'immeubles, 7-9 rue Lalo - 60 rue Saint Sauveur.
- 6°- Offre de vente d'immeuble, 7 rue Gustave Dolory
- 7°- Acquisition éventuelle de l'immeuble 7 rue des Capucins.

Affaires diverses.

Hôtel de Ville le 4 Janvier 1954

Le Président,

A. LOURDEL.



Réunion du 11 janvier 1954



MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 11 janvier 1954, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. LOURDEL, Adjoint au Maire  
M. COQUART, Conseiller municipal

Excusés : MM. MOITHY, SCHUMAN, VEROONE, Conseillers municipaux

Assistaient également à la réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
ALHANT, Directeur de l'Urbanisme

Le Secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau

+

++

Avant l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, des instructions sont données aux services pour que les procès-verbaux et les convocations parviennent en temps opportun aux membres de la Commission.

Demande par l'Office municipal d'H.L.M du déclassement d'une partie de la rue Fontenelle -

M. le Conseiller COQUART se déclare défavorable à la prise en considération de la demande de M. le Président de l'Office municipal d'H.L.M. en précisant qu'il ne s'agit nullement d'une hostilité à l'égard d'un programme d'urbanisme dont la réalisation rapide est souhaitable.

Il eût été en effet préférable que la question soit réglée avant la mise en adjudication des travaux de construction et il convient maintenant de dégager la responsabilité de la Ville vis-à-vis des réclamations des riverains.

La Commission se montre partagée sur la question sur laquelle le Conseil municipal sera appelé à se prononcer.

Demande de cession à l'Office municipal d'H.L.M d'un terrain situé rue du Fg des Postes

Après examen de la demande, la Commission est d'avis :

- a) d'aviser M. le Président de l'Office municipal d'H.L.M de la configuration du terrain ;
- b) de lui demander des précisions sur son projet de construction (nombre de logements collectifs ou individuels, plan masse sommaire des constructions projetées)

Elle désirerait également savoir si l'Office envisage l'acquisition amiable ou l'expropriation, par ses soins, des immeubles intéressés par le projet et qui ne sont pas propriété de la Ville.

Demande de prolongation de délai de construction rue Benvignat sur un terrain vendu par la Ville -

Compte tenu des éléments d'information fournis par le Crédit immobilier, la Commission se montre favorable à l'octroi d'un délai de prorogation d'un an au maximum et non renouvelable.

.../

Offre de vente d'immeuble 19, rue des Buisses-10, rue Sans Pavé -

Après avoir pris connaissance des informations données par M. l'Ingénieur en Chef sur le décret du 30 septembre 1953 concernant les baux d'immeubles à usage commercial, la Commission estime que cette opération serait souhaitable, mais regrette qu'elle soit irréalisable en raison du manque de disponibilités financières.

Offre de vente d'immeubles 7-9, rue Lalo - 60, rue St Sauveur -

La Commission estime que l'acquisition du 60, rue St Sauveur ne présente pas d'intérêt. L'achat des propriétés situées rue Lalo ne pourrait être envisagé que si elles étaient vendues libres d'occupation ou pour un prix intéressant.

Offre de vente d'immeubles 7, rue Gustave Delory - 7, rue E. Delesalle (ancienne rue des Capucins) -

L'acquisition de ces deux immeubles, ainsi que de celui portant le n° 3, rue E. Delesalle permettrait le dégagement du carrefour rue du Molinel/rue E. Delesalle.

La Commission donne donc un avis favorable si cette opération est financièrement réalisable.

Par ailleurs, après avoir pris connaissance du rapport de M. CORBEAU, architecte-expert, elle invite le service à aviser le locataire de l'immeuble communal situé 3, rue G. Delory de la nécessité de prendre des dispositions pour évacuer l'immeuble qui présente un danger pour la sécurité publique.

Cité Scolaire Nord - Limites d'emprise (Hubaud - C.B.A)

Les contacts établis avec les propriétaires d'un important immeuble à usage industriel et commercial intéressé par le projet ont fait ressortir l'impossibilité d'aboutir à un accord amiable sur des bases raisonnables, compte tenu des possibilités financières de la Ville.

Par ailleurs, le déplacement du tracé du prolongement du boulevard périphérique permet d'incorporer dans le périmètre de la Cité scolaire une superficie complémentaire de terrain qui mettrait à la disposition du Ministère de l'Education Nationale une surface au moins égale à celle prévue primitivement. M. le Recteur sera avisé de cette situation.

Rue des Tanneurs 18-20 - Demande de rétrocession de terrain (Cortier)

La Commission se déclare toute disposée à ne pas méconnaître les intérêts de l'occupant co-proprétaire de l'immeuble cédé à la Ville qui désirerait reconstruire à peu près au même emplacement.

Elle agira pour le mieux, dans toute la mesure où les règlements le permettront à l'époque de la réalisation du nouvel alignement. Elle confirme à ce sujet les engagements antérieurs.

Réunion commencée à 9h30  
terminée à 12h45

VU : l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL

MAIRIE DE LILLE

Services Techniques

Urbanisme



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 18 Janvier 1954 à 9 heures 30 en mon cabinet - 2ème étage - 4ème Pavillon.

ORDRE DU JOUR

- I - Questions intéressant le Service desJardins
- II - Urbanisme - Informations sur des problèmes évoqués lors de réunions précédentes.

Hôtel de Ville, le 12 Janvier 1954

Le Président,

A. LOURDEL

ARCHIVES MUNICIPALES  
126  
29

COMMISSION de l'URBANISME et du PLAN

ARCHIVES MUNICIPALES  
Mairie de Lille

Réunion du 22 Janvier 1954

Les Membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 22 janvier sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, Conseiller Municipal  
VEROONE, d<sup>e</sup>

Excusés : MM. MOITHY et SCHUMANN, Conseillers Municipaux

Assistaient également à la réunion à titre consultatif :

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services  
Techniques  
AIHANT, Directeur de l'Urbanisme.

Le Secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau.

La Commission reçoit M. LEVEAU, urbaniste de la Ville et urbaniste en chef, qui est accompagné par M. CALIXTE, un de ses collaborateurs.

Le problème de l'aménagement du quartier St Sauveur est évoqué.

M. LEVEAU expose rapidement ce qu'était le plan de M. Emile DUBUISSON, plan qui était axé sur le dégagement de l'Hôtel de Ville et la réalisation de la Gare de passage.

Ce dernier projet ayant du être abandonné, le problème est à réviser.

M. LEVEAU estime que trois voies principales de liaison sont à considérer :

- a) entre l'Hôtel de Ville et la Gare
- b) " " et la Préfecture
- c) " " et le boulevard périphérique

Il souligne par ailleurs que l'ouverture des artères prévues dans le plan DUBUISSON et particulièrement le prolongement de l'avenue Charles St Venant, aurait abouti à la création d'îlots bâtissables de forme triangulaire qui n'auraient pas, à son avis, permis une construction rationnelle.

L'Urbaniste pense qu'il serait préférable d'apporter moins de modifications dans ce quartier de façon à réduire le nombre d'immeubles à acquérir d'une part et à améliorer l'utilisation en surface d'autre part.

M. LEVEAU soulève ensuite une importante question :

Faut-il réserver les terrains prévus pour la construction de la seconde partie de l'Hôtel de Ville ?

Personnellement l'Urbaniste ne le pense pas. D'abord cette construction coûterait très cher et de plus le dégagement de la façade de l'Hôtel de Ville nécessiterait l'abandon de blocs d'immeubles figurant à son projet.

...

Peut-être pourrait-on, dit M. LEVEAU, envisager l'adjonction à l'édifice actuel, d'une salle de fêtes ou de réunions, mais il ne faudrait guère aller plus loin.

L'Urbaniste commente alors ses deux projets (le deuxième n'étant qu'une légère variante du premier) en les soumettant à la Commission.

Le rapport de M. LEVEAU développant ses conceptions sera remis aux membres de la Commission, qui remercient l'Urbaniste de son exposé.

Il est bien entendu que la Commission ne prend pas position, se réservant d'étudier dans leurs détails les projets de M. LEVEAU.

Cependant, avant d'un terminer avec le problème de l'aménagement du quartier St-Sauveur, la Commission demande à l'Urbaniste quelques éclaircissements sur une partie de son projet qui prévoit maintenant la suppression du débouché de la place Roger Salengro (ancienne rue des Sahuteaux) sur la rue de Paris, par la construction d'un collectif.

M. LEVEAU expose ses conceptions en ce qui concerne la nécessité d'isoler la Porte de Paris et l'Hôtel de Ville, deux monuments d'époques et de styles différents. Il précise par ailleurs que le beffroi doit être dégagé sans toutefois être aperçu de trop loin afin de ménager un effet de surprise et d'impressionner le visiteur.

Mais la prise en considération du projet de M. LEVEAU obligerait notamment le Conseil municipal à revenir sur deux délibérations qu'il avait précédemment adoptées sur l'avis même de l'Urbaniste. C'est ce que souligne M. le Conseiller COQUART qui estime qu'il faudrait des éléments nouveaux pour demander à l'Assemblée communale de revenir sur ses décisions antérieures.

+  
+ +

M. LEVEAU répond ensuite à différentes questions qui lui sont posées par les membres de la Commission en ce qui concerne :

- a) son rôle d'urbaniste de la Ville et d'urbaniste en Chef du M.R.L.
- b) les organismes appelés à donner leur avis sur le plan d'aménagement.

+  
+ +

Sur une demande de M. COQUART, M. LEVEAU préconise l'installation de la bibliothèque municipale dans la partie de l'Hôpital St-Sauveur front à la rue du même nom.

M. COQUART se déclare favorable à ce projet rappelant 1°- que l'emplacement primitivement retenu à cet effet depuis de nombreuses années avait été utilisé à d'autres fins; 2°- que le projet de construction d'une bibliothèque figurait dans le programme de plusieurs partis politiques lors des élections municipales.

Conformément au désir exprimé par la Commission lors d'une réunion précédente, l'Urbaniste en Chef est appelé à donner son avis sur le voeu présenté par M. le Conseiller WALKER tendant à la création d'une Commission dite de coordination des efforts d'aménagement et d'urbanisme.

M. LEVEAU confirme que de nombreuses études nécessitées par l'élaboration des plans d'urbanisme et particulièrement dans le domaine démographique et social ont déjà été effectuées et qu'elles se poursuivent.

C'est pourquoi la création de la Commission spéciale préconisée par M. WALKER ne lui paraît pas d'une utilité démontrée.

A la demande de M. COQUART, M. LEVEAU fournit quelques explications sur les conditions dans lesquelles fut décidée la construction d'un collectif de relogement sur un terrain cédé par la Ville mais aussi sur le sol d'une partie de la rue Fontenelle qui de ce fait se termine en impasse vers la rue Littré.

Enfin l'Urbaniste souhaiterait que la partie du terrain militaire du Champ de manoeuvres de Ronchin réservée sur sa proposition, dans le plan d'aménagement, à l'édification d'une manufacture des Tabacs, soit affectée à la construction d'immeubles à usage d'habitation.

M. LEVEAU désirerait que ce soit la Ville qui prenne l'initiative de demander ce changement d'affectation.

Des précisions sont données par les chefs de services sur les conditions dans lesquelles ce terrain fut affecté au S.E.I.T.A. à la suite d'une conférence qui s'est tenue à la Préfecture du Nord le 26 juillet 1945 sous la présidence de M. le Préfet du Nord.

La Commission fait toutes réserves sur la proposition de M. LEVEAU.

L'Urbaniste s'étant retiré la Commission décide de revoir les problèmes évoqués lors d'une prochaine réunion.

Réunion commencée à 17 heures  
terminée à 20 heures

VU :

l'Adjoint délégué,

MAIRIE DE LILLE

Services Techniques

Urbanisme



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 8 Février 1954 à 9 heures 30 en mon Cabinet 2ème étage - 4ème Pavillon.

ORDRE DU JOUR

- Informations sur des problèmes évoqués lors de réunions précédentes.
- Proposition d'acquisition de terrain appartenant au C.H.R.
- Proposition de cession à la Ville de terrains appartenant aux Habitations Economiques du Nord en vue de leur aménagement en jardin (Lotissement Rue de Pologne).
- Aliénation d'un terrain communal Rue Armand Carrel - Demande de modification des conditions de règlement.
- Gare routière - Confirmation de l'emplacement - Mise à disposition du concessionnaire du terrain appartenant à la Ville.
- Acquisition de terrains de zône.
- Demande de changement d'affectation du terrain réservé au S.E.I.T.A. dans le plan d'aménagement - (demande de M. le Président de l'Office Municipal d'H.L.M.)
- Demande d'autorisation de travaux, 2bis, Rue des Sarrazins.
- Affectation du terrain situé Rue de Marquillies, propriété du C.H.R. - Construction éventuelle d'un Hospice Général.
- Examen du nouveau projet d'aménagement du Quartier Saint-Sauveur.

Affaires diverses.

Hôtel de Ville, le 30 JANV. 1954.

Le Président,

A. LOURDEL.

COMMISSION DE L'URBANISME & DU PLAN

Réunion du 8 février 1954



MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 8 février 1954, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, Conseiller municipal

Excusés : MM. MOITHY, VEROONE, SCHUMANN, Conseillers municipaux  
Assistaient également à la réunion, à titre consultatif,  
MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
ALHANT, Directeur de l'Urbanisme



Le Secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau

+  
++

Procès-verbal de la réunion du 22 janvier 1954 - Rectification

Objet : Bibliothèque municipale

M. COQUART fait remarquer que c'est à tort que le procès-verbal lui prête un avis favorable quant à l'installation de la bibliothèque municipale dans une partie désaffectée de l'Hôpital St Sauveur.

M. COQUART, au contraire, fait toutes réserves sur ce projet en soulignant la nécessité de doter la Ville d'une bibliothèque municipale dont l'importance devrait être comparable à l'actuelle bibliothèque universitaire et qui pourrait être jumelée avec un centre départemental doté de bibliobus dont la charge incomberait à l'Etat.

A cette occasion, et sur la proposition de M. COQUART, la Commission décide :

1<sup>o</sup>/ de demander à M. LEVEAU de faire connaître où en est l'examen des emplacements à réserver pour divers bâtiments administratifs (bibliothèque, école des Beaux Arts etc)

2<sup>o</sup>/ d'inviter le service d'Architecture à procéder à une étude de l'utilisation du terrain réservé au plan d'aménagement pour la construction de la bibliothèque municipale rue Edouard Delesalle.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

Proposition d'acquisition de terrain appartenant au C.H.R. -

En précisant que cette opération devra être considérée comme fragmentaire et ne pourra, en aucun cas, engager l'avenir pour la réalisation du projet d'aménagement et de dégagement de la place des Buisses, la Commission ne se montre pas défavorable, en principe, à sa réalisation.

Proposition de cession à la ville de terrains appartenant aux Habitations Economiques du Nord, en vue de leur aménagement en jardin (Lotissement rue de Pologne) -

Après examen du plan, M. COQUART fait remarquer qu'il s'agit de la création de petits jardinets séparés par les voies desservant les immeubles et non pas d'un ensemble unique, homogène et d'un seul tenant. En conséquence, il estime ne pouvoir donner son accord à ce projet, auquel M. LOURDEL se déclare favorable.

La question sera soumise au Conseil Municipal.

Acquisition de terrain d'alignement rue de La Madeleine -

La Commission donne un avis favorable à la réalisation de cette opération.

.../

Acquisition de terrains situés à Wattignies et appartenant à la Sté des Eaux du Nord -

La Commission donne un avis favorable à la réalisation de cette opération.

Echange de terrains entre la Ville et la S.N.C.F.- Demande de déclaration d'utilité publique -

Dans l'intérêt financier de la Ville, la Commission propose de solliciter de l'autorité supérieure, la déclaration d'utilité publique de cette opération.

Aliénation d'un terrain communal rue Armand Carrel - Demande de modification des conditions de règlement -

La Commission estime ne pas pouvoir modifier les conditions de la vente acceptées librement par l'acquéreur.

Gare routière - Confirmation de l'emplacement - Mise à disposition du concessionnaire du terrain appartenant à la Ville -

Après avoir entendu un exposé de M. l'Ingénieur en Chef des Services Techniques, M. COQUART fait remarquer que le dossier transmis par la Préfecture ne comporte ni projet de régime d'exploitation, ni suffisamment d'éléments d'information et d'appréciation. En conséquence M. COQUART demande que l'examen de cette question soit renvoyé à une date ultérieure.

M. LOURDEL admet que le projet soumis par la Chambre de Commerce n'est pas au point mais que le principe même de la création d'une gare routière n'est pas contestable. Il estime en outre que l'on ne peut que confirmer l'emplacement qui a du reste été adopté par le Conseil municipal lors de la réunion du 26 juillet 1951. L'affaire doit en outre être soumise à la Commission des Services Publics qui a également à connaître de cette question.

Acquisition de terrains de zone -

La Commission donne un avis favorable à la réalisation des diverses opérations qui lui sont soumises.

Proposition de changement d'affectation du terrain réservé au S.E.I.T.A dans le plan d'aménagement -

Il s'agit d'un terrain situé au sud-est de Lille et affecté dans le plan d'aménagement établi par M. LEVEAU à la construction d'une nouvelle manufacture des tabacs et ce, en compensation du terrain situé Bd de la Moselle appartenant au S.E.I.T.A mais exproprié par le service des Voies Navigables pour la construction du nouveau port de Lille.

M. LEVEAU, en accord avec la commission municipale de l'Habitat propose d'affecter maintenant ce terrain à la construction d'habitations, mais souhaiterait que ce soit la Ville qui prenne l'initiative de cette opération.

Sans combattre systématiquement ce nouveau projet, la commission estime que c'est à M. LEVEAU, seulement, qu'il appartient de proposer un changement d'affectation.

En effet, la Ville n'a pas à intervenir dans cette opération qui intéresse uniquement le S.E.I.T.A et le service des Voies Navigables et c'est à ce dernier qu'il appartiendrait de trouver un terrain de remplacement pour le S.E.I.T.A.

Affectation du terrain situé rue de Marquillies - Propriété du C.H.R. - Construction éventuelle d'un Hospice général -

Au plan d'aménagement, ce terrain a été réservé pour "Services publics" Le C.H.R. désirerait y construire un établissement pour vieillards en remplacement de l'Hospice général. La Commission émet un avis favorable à cette affectation.

Réunion commencée à 9h30  
terminée à 13h

VU : l'Adjoint délégué,

==  
A. LOURDEL

MAIRIE de LILLE  
Services Techniques  
Urbanisme



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme, des Promenades et Jardins qui se tiendra le lundi 15 février 1954 à 9 heures 30 en mon Cabinet - 2ème étage - 4ème Pavillon.

Ordre du jour

I - Promenades et Jardins  
Marchés divers

II - Urbanisme

Examen du nouveau projet d'aménagement du quartier St Sauveur

Aliénation de terrain place Simon Vollant

Acquisitions de terrain appartenant au C.H.R.

Acquisitions de terrains de zone

Demande de cession de terrain situé Faubourg des Postes  
au profit de l'Office Municipal d'H.L.M.

Demande d'autorisation de travaux - 2bis rue des Sarrazins  
Affaires diverses.

Hôtel de Ville le 12 Février 1954

Le Président,  
A. LOURDEL.

MAIRIE de LILLE

Services Techniques

Urbanisme



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 8 mars 1954 à 9 heures 30 en mon Cabinet - 2ème étage - 4ème Pavillon.

Ordre du Jour

Examen du projet d'aménagement et d'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

Offres de vente à la Ville de différents terrains.

Recherche d'un emplacement pour construction d'une Ecole des Beaux-Arts.

Examen de la maquette de la future Bibliothèque municipale (rue Edouard Delesalle).

Affaires diverses.

Hôtel de Ville le 3 Mars 1954

Le Président,

A. LOURDEL.

Réunion du 8 mars 1954



MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme & du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 8 mars 1954, sous la présidence de M. A. LOURDEL Adjoint au Maire

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, Conseiller municipal, VEROONE, Conseiller municipal

Excusés : MM. MOITHY, SCHUMANN, Conseillers municipaux

Assistaient également à la réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
ALHANT, Directeur de l'Urbanisme

Le Secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau



+  
+ +

Examen du projet d'aménagement et d'assainissement du quartier St Sauveur - La Commission procède à un premier examen du projet. En raison des importantes répercussions qu'entraînerait toute décision hâtive, la Commission estime devoir à nouveau étudier ce problème lors d'une prochaine réunion, au cours de laquelle elle arrêtera ses conclusions

Offres de vente à la Ville de différents terrains -

a) Propriétés du Bureau de Bienfaisance situées à la limite des territoires de Lille et Mons-en-Baroeul : La Commission estime que l'acquisition de ces parcelles ne présente aucun intérêt pour la Ville.

b) Propriété située rue Abélard : La Commission émet un avis favorable de principe à l'achat de ce terrain, mais avant de se prononcer définitivement, elle charge le service de recueillir tous renseignements sur les conditions de cession à la Ville de cette parcelle.

Recherche d'un emplacement pour construction d'une école des Beaux Arts - La Commission se montre favorable à la réalisation de ce projet sur le terrain communal situé Bd Carnot, entre le bâtiment des P.T.T., la rue des Urbanistes et le monument Louise de Bettignies.

Examen de la maquette de la future bibliothèque municipale - La Commission examine la maquette de la future bibliothèque municipale à édifier rue Edouard Delesalle.

En ce qui la concerne, la Commission se déclare satisfaite, mais cette maquette devra évidemment être soumise à la Commission des Bâtiments et à la Commission de l'Instruction Publique.

La Commission demande à M. GOULARD, Ingénieur au service des Bâtiments, de vouloir bien établir à l'intention de ses membres une notice détaillée sur la distribution et l'utilisation des locaux.

Recherche d'un terrain pour construction d'un nouveau Palais de Justice - La Commission est informée que le service départemental d'Architecture a demandé, verbalement, si la Ville ne pourrait lui céder un terrain d'une superficie double de celle occupée par le Palais de Justice, en vue de la construction d'un nouveau Palais de Justice.

La Commission estime qu'elle ne peut utilement procéder à l'étude de cette question, sans être en possession de documents précis.

Réalisation d'alignement rue Comtesse - La Commission émet un avis favorable à la réalisation de cette opération, mais précise qu'elle ne peut s'engager en ce qui concerne le délai demandé par le propriétaire.

Réunion commencée à 9h30  
terminée à 12h40

VU, l'Adjoint délégué;

A. LOURDEL

MAIRIE de LILLE

-----  
Services Techniques

Urbanisme



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 5 avril 1954 à 9 heures 30 en mon cabinet, 2ème étage, 4ème Pavillon.

Ordre du Jour

Demande de cession de terrain situé entre la Place Barthélémy Dorez et le prolongement de la rue de la Bassée au profit de l'Office d'H.L.M.

Demande de cession de terrain situé lieudit " la Solitude " au profit de la Société Civile pour l'amélioration de l'habitat.

Demande de cession de terrain en vue de l'extension de l'Institut de Mécanique des Fluides - Information.

Demande d'aliénation de terrain d'alignement, rue Armand Barbès.

Demande de cession de terrain d'alignement par voie d'échange rue des Tanneurs.

Acquisition d'immeuble - Cession au profit de la Ville du droit d'occupation, rue du Bois Saint-Sauveur.

Acquisition de terrains grevés de la servitude non aedificandi.

Aliénation d'immeubles par le Centre Hospitalier Régional et le Bureau de Bienfaisance - Avis.

Aliénations de terrains communaux - Non respect des conditions de vente - Suite à donner.

Ilot insalubre - rues des Postes, de Constantine et du Soleil Levant - Information.

Affaires diverses.

Hôtel de Ville le 1er Avril 1954

Le Président,

A. LOURDEL.

Réunion du 5 avril 1954



MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de LILLE, le 5 avril 1954, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, Conseiller municipal  
VEROONE, Conseiller municipal



Etaient excusés : MM. MOITHY, SCHUMANN, Conseillers municipaux

Assistaient également à la réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
ALHANT, Directeur de l'Urbanisme

Le Secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau.

+  
+ +

Offre de vente à la Ville d'un terrain à bâtir situé rue Abélard -

Avant de poursuivre l'instruction de cette proposition, la Commission désirerait connaître les prétentions définitives du propriétaire, ainsi que l'estimation de M. le Directeur des Domaines.

Recherche d'un terrain pour construction d'un nouveau Palais de Justice -

Etant donné, d'une part l'impossibilité de trouver un terrain sur le territoire de la commune, d'autre part les possibilités d'aménagement et d'extension du bâtiment existant, la Commission se montre favorable au maintien de cet édifice à son emplacement actuel.

Projet d'aménagement et d'assainissement du quartier St Sauveur -

Afin de mettre au point l'étude du projet de conclusions adoptées antérieurement, la Commission estime que chacun de ses membres devrait être en possession de chacun des deux plans d'aménagement proposés. Le service fera le nécessaire à ce sujet.

Demande de cession de terrain situé entre la place Barthélémy Dorez et le prolongement de la rue de La Bassée au profit de l'Office d'H.L.M. -

La Commission regrette de n'être pas en possession de tous les éléments d'information suffisants, notamment ceux visant les accords à intervenir entre l'Office municipal et l'Office départemental d'H.L.M. chargés, par le Ministère, d'édifier chacun une partie des logements.

Sans se montrer hostile à la cession demandée, la Commission surseoit à statuer jusqu'à plus ample informé.

Demande de cession de terrain situé lieudit "La Solitude" au profit de la Société Civile pour l'amélioration de l'habitat -

La Commission tient tout d'abord à préciser que la loi du 19 octobre 1919 portant déclassement de la Place de Lille interdit à la Ville toute cession de

.../

portion de terrain grevé de servitude non aedificandi.

D'autre part, elle estime qu'au lieu d'envisager la cession des terrains nécessaires à l'édification de la cité de relogement, il serait préférable de les mettre à la disposition de la Société, pour une durée limitée pouvant atteindre 25 années. La Commission exprime ses regrets de voir s'édifier de telles constructions sur le terrain en cause.

Enfin, la Commission estime qu'il est prématuré d'étudier, dès maintenant, la cession de la bande de terrain longeant le boulevard et devant recevoir des constructions à loyer modéré.

Demande de cession de terrain en vue de l'extension de l'Institut Mécanique des Fluides - Information -

La Commission prend connaissance de l'avis de M. l'Urbaniste en Chef et de celui du service municipal des Bâtiments. Toutefois, étant donné que l'utilisation des nouveaux bâtiments à usage de soufflerie pourrait être de nature à gêner les futures écoles, la Commission estime nécessaire de recueillir un avis autorisé du Ministère de l'Air.

Demande d'aliénation de terrain d'alignement rue Armand Barbès -

La Commission émet un avis favorable à la réalisation de cette opération et charge le service de recueillir l'avis de M. le Directeur des Domaines sur la valeur du terrain en cause.

Demande de cession de terrain d'alignement par voie d'échange rue des Tanneurs -

La Commission estime nécessaire d'étudier cette question en accord avec chacun des propriétaires riverains.

Acquisition d'immeuble - Cession au profit de la Ville du droit d'occupation - 48, rue du Bois Saint Sauveur -

La Commission émet un avis favorable à la réalisation de cette opération.

Acquisition de terrains grevés de la servitude non aedificandi -

La Commission émet un avis favorable à la réalisation des opérations qui lui sont soumises et poursuivies en application de la loi du 19 octobre 1919.

Réunion commencée à 9h30

terminée à 12h10

VU : l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL

Mairie de LILLE

Services Techniques

Urbanisme



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 3 Mai à 9 heures 30 dans mon cabinet - 2ème étage - 4ème pavillon.

Ordre du Jour

- 1<sup>o</sup> - Demande de cession de terrain situé entre la Place Barthélémy Dorez et le prolongement de la rue de la Bassée au profit de l'Office d'H.L.M.
- 2<sup>o</sup> - Demande de cession de terrain situé lieudit " la Solitude " au profit de la Société Civile pour l'amélioration de l'habitat.
- 3<sup>o</sup> - Demande de cession de terrain situé derrière le Groupe Scolaire Briand-Buisson, au profit de l'Office municipal d'H.L.M.
- 4<sup>o</sup> - Aliénation de terrains communaux - Demande de dérogation aux clauses du cahier des charges.
- 5<sup>o</sup> - Aliénation d'immeubles par le Centre Hospitalier Régional et le Bureau de Bienfaisance - Avis.
- 6<sup>o</sup> - Acquisition de terrains grevés de la servitude non aedificandi.
- 7<sup>o</sup> - Ilot insalubre - rue des Postes - de Constantine et du Soleil Levant - Information.
- 8<sup>o</sup> - Projet d'aménagement et d'assainissement du quartier St Sauveur - Conclusion.

Affaires diverses.

Hôtel de Ville le 29 Avril 1954

Le Président,

A. LOURDEL.

N.B. - M. l'Adjoint DECAMPS assistera à la réunion de la Commission en vue de donner à celle-ci tous renseignements demandés lors de la précédente séance sur les affaires reprises sous les n<sup>os</sup> I-2-3.

Réunion du 3 mai 1954

MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 3 mai 1954, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, VEROONE, Conseillers municipaux

Excusés : MM. MOITHY, SCHUMANN, Conseillers municipaux

La Commission recevait M. DECAMPS, Adjoint au Maire, Président de l'Office municipal d'H.L.M., de la Société Civile pour l'Amélioration de l'Habitat.

Assistaient également à la réunion, à titre consultatif,

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
ALHANT, Directeur de l'Urbanisme

Le secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau

-o-

Ordre du jour - Observations - 1663-Q.A -

M. COQUART fait remarquer que la question "DUPONT" présentée comme urgente lors de la dernière réunion, ne figure pas à l'ordre du jour et demande qu'un rapport soit établi sur cette affaire.

-o-

Demande de cession de terrain situé entre la place Barthélémy Dorez et le prolongement de la rue de La Bassée, au profit de l'Office d'H.L.M. - A/3991 -

M. DECAMPS précise que pour bénéficier de l'attribution de crédits, il s'est trouvé dans l'obligation d'accepter les "propositions" du Ministère de la Reconstruction imposant la construction des groupes d'habitations à la fois par l'Office départemental d'H.L.M. et par l'Office municipal d'H.L.M.

M. DECAMPS ajoute qu'il est prévu d'édifier sur l'ensemble des terrains en cause 1.100 logements normaux et 300 logements à normes réduites, mais que l'Office départemental doit assurer la construction de 436 de ces logements.

M. DECAMPS demande en outre que la Ville poursuive l'acquisition des terrains de zone intéressés par le plan d'aménagement de l'îlot et compris entre la rue Jeanne Hachette et la limite du Boulevard Périphérique.

M. COQUART précise qu'en tant que Conseiller municipal, il se montre tout à fait favorable à la réalisation du programme envisagé, mais il ajoute qu'en tant que membre de la Commission d'Urbanisme, il juge défectueuses les méthodes employées par l'Office municipal d'H.L.M. pour demander des terrains à la Ville. Aucun dossier, en effet, n'est soumis. L'octroi d'un terrain à l'Office départemental d'H.L.M. est réclamé par M. DECAMPS lui-même, sans que l'organisme intéressé ait adressé aucune lettre à la Ville. De plus, la Commission de l'Habitat aurait dû être régulièrement saisie et c'est sur les propositions de celle-ci que la Commission de l'Urbanisme devrait être appelée à se prononcer.

La Commission (M. COQUART s'abstenant) retient les propositions suivantes :

a/ la cession à l'Office municipal d'H.L.M. du terrain compris entre le Bd de Metz et la rue Jeanne Hachette, à l'exclusion évidemment du terrain appartenant au département de la Guerre ;

b/ la cession à l'Office départemental du terrain triangulaire situé face au groupe municipal d'H.L.M. existant ;

c/ l'acquisition des terrains de zone intéressés par le projet, en stipulant que ceux-ci ne pourront, en aucun cas, être cédés, mais seulement mis à la disposition de l'Office municipal d'H.L.M. et qu'ils devront être utilisés uniquement en espaces libres.

..../

Demande de cession de terrain situé lieudit "La Solitude" au profit de la Société Civile pour l'amélioration de l'Habitat pour construction d'une cité de relogement - A/6253 -

M. DECAMPS, Président de la Société, précise qu'en raison des obligations imposées par le Crédit Foncier, organisme prêteur, il n'est pas possible à la Société d'accepter la proposition faite par la Commission lors de sa réunion du 5 avril et visant uniquement la mise à la disposition des terrains.

Le crédit foncier n'accepte en effet de consentir des avances de fonds qu'autant que le requérant est propriétaire du terrain.

Après nouvel examen, la Commission propose de céder à la Société Civile les terrains intéressés par le plan masse qui lui est soumis et délimités par la limite de la zone non aedificandi, la limite des propriétés communales et du nouveau Port, la bande de terrain réservée à la construction de groupe d'H.L.M. front au Bd de la Moselle et à l'avenue Verhaeren, la voie à créer entre la rue Henri Barbusse et l'avenue Verhaeren sous réserve que les immeubles édifiés soient exclusivement loués et non vendus et que le terrain en cause fasse retour à la Ville.

M. DECAMPS signale que de nouvelles modifications seront apportées aux statuts de la Société Civile, afin de garantir à la Ville le retour de tous les terrains que celle-ci aura cédés à la Société Civile.

Demande de cession de terrain situé derrière le groupe scolaire Briand-Buisson, au profit de l'Office municipal d'H.L.M. -

Ce terrain serait réservé à la construction d'une cité d'urgence. Etant donné d'une part que la Ville de Lille bénéficie de l'octroi de fonds pour la construction de 120 logements, d'autre part que 90 logements seront édifiés au Petit Maroc et compte tenu de ce qu'une surface de 200 m<sup>2</sup> est à réserver à chaque lot, la superficie du terrain nécessaire serait de 6.000 m<sup>2</sup>.

M. COQUART se prononce contre le choix de ce terrain en égard à la nature des constructions qui vont y être édifiées et étant donné la nature des bâtiments voisins.

La Commission, à l'exclusion de M. COQUART, propose de céder une surface de 6.000 m<sup>2</sup> environ, à prendre dans la parcelle de terrain communal, d'une surface de 8.000m<sup>2</sup> étant bien précisé à M. DECAMPS que les constructions devront être isolées par des rideaux d'arbres.

Ilot insalubre rues des Postes, de Constantine et du Soleil Levant - Information - 1697 V -

M. DECAMPS, en tant que président de l'Office municipal d'H.L.M., demande que la Ville poursuive l'acquisition de l'îlot situé rues de Constantine, Fontenelle, Soleil Levant, comprenant 62 immeubles totalement insalubres, 55 immeubles partiellement insalubres, 5 immeubles salubres, en vue de poursuivre la réalisation de l'assainissement et de l'aménagement de ce secteur.

La réalisation de cette opération d'assainissement est entrée dans une phase effective par la cession, à titre gracieux, par la Ville à l'Office municipal d'H.L.M. de terrains nus situés rues de Constantine, Fontenelle et Littré (délib. 352 du 23 novembre 1953) sur lesquels s'érigent de nouveaux bâtiments dont les appartements devront être, aux termes de la délibération susvisée, réservés par priorité aux habitants des maisons comprises dans l'îlot insalubre sus-désigné.

Il est donné connaissance à la Commission de la lettre de M. le Professeur PAGET en date du 19 février 1954, faisant connaître le point de vue adopté par la Commission d'Hygiène et demandant de soumettre cette question à la Commission de l'Urbanisme.

M. COQUART fait remarquer que l'ordre du jour de la réunion porte "Information" et qu'en conséquence, il ne semble pas indispensable de prendre, dès aujourd'hui, position sur la question posée par M. DECAMPS.

Me VEROONE demande sur quel point précis l'avis de la Commission de l'Urbanisme est sollicité. Dans la mesure où il s'agit de juger l'opportunité pour la Ville d'acquérir les terrains intéressés, il constate que le Conseil a déjà pris position en décidant de remettre ces terrains à l'Office municipal d'H.L.M. et par conséquent, d'acquérir ces

terrains pour pouvoir les rétrocéder. En l'état actuel des informations fournies, il semble qu'il y ait lieu de confirmer cette position.

La Commission propose d'étudier cette affaire, lors d'une prochaine réunion.

M. l'Adjoint DECAMPS s'étant retiré, la Commission reprend l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

Aliénation de terrains communaux - Demande de dérogation aux clauses du cahier des charges

En raison de l'importance des travaux exécutés, gros oeuvre et couverture presque terminés, la Commission émet un avis favorable à l'abandon de la clause résolutoire reprise dans les conditions de la vente, pour chacune des demandes qui lui sont soumises.

Acquisition de terrains grevés de la servitude non aedificandi -

La Commission émet un avis favorable à la réalisation de l'opération poursuivie en application de la loi du 19 octobre 1919.

Réunion commencée à 9h50  
terminée à 12h15

VU : l'Adjoint délégué,  
==  
Alain LOURDEL

MAIRIE DE LILLE  
SERVICES TECHNIQUES  
URBANISME



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le LUNDI 14 JUIN à 9 H 30 dans mon cabinet - 2ème étage - 4ème pavillon.

ORDRE DU JOUR

- Aliénation et arrentement d'immeuble par le Centre Hospitalier Régional et le Bureau de Bienfaisance.
- Aliénation de terrains communaux - Demande de dérogation aux clauses et conditions du cahier des charges.
- Remembrement du Quartier de FIVES - Expropriation d'immeubles - Demande d'avis du Conseil municipal présentée par le M.R.L.
- Demande de cession d'un terrain communal sis à MARQUETTE, en vue de l'installation d'un centre d'hébergement de Nord-Africains.
- Demande de cession d'un terrain communal contigu à la Faculté de Droit en vue de l'extension de cet établissement.
- Cité scolaire Nord - Cession de terrains.  
Offre de vente d'immeuble 48-50 rue Gosselet, contigu à l'Ecole Jean Macé.
- 22, rue des Tanneurs - DUPONT - Eviction du locataire.  
Rue des Tanneurs - Demandes d'aliénation de terrains à bâtir.

Affaires diverses

Hôtel de ville le 10 Juin 1954

LE PRESIDENT,

A. LOURDEL

COMMISSION DE L'URBANISME & DU PLAN

Réunion du 14 juin 1954

MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 14 juin 1954, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, Conseiller municipal  
MOITHY, Conseiller municipal

Excusés : MM. VEROONE et SCHUMANN, Conseillers municipaux

Assistait également à la réunion à titre consultatif, M. ALHANT, Directeur de l'Urbanisme

Excusé : M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques

Le secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau

-0-

Aliénations et arrentements d'immeubles par le Centre Hospitalier Régional et le Bureau de Bienfaisance -

La Commission émet, en ce qui la concerne, un avis favorable à la réalisation des opérations qui lui sont soumises.

Toutefois, la Commission tient à faire remarquer que le C.H.R. ne consulte pas, préalablement à la réalisation de chaque opération, les services municipaux sur la situation de l'immeuble par rapport aux projets d'urbanisme.

De ce fait, l'acquéreur ou l'arrentataire s'engage sans connaître exactement les servitudes d'urbanisme pouvant grever la propriété.

En conséquence et vu la carence du C.H.R. en cette matière, la Commission donne au service toutes instructions pour inviter cette administration charitable à se conformer dorénavant aux prescriptions de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et par voie de conséquence, à préciser dans le cahier des charges ou dans le contrat la situation de la propriété par rapport aux projets repris au plan d'aménagement et d'embellissement de la Ville.

Aliénations de terrains communaux

Demande de dérogation aux clauses et conditions du cahier des charges

a) rue Armand Carrel, Bd des Défenseurs de Lille, avenue Louise Michel  
Demande de prorogation de délai de construction

La Commission propose d'accorder une prorogation de délai de 2 ans et 3 mois à compter du 9 avril 1953, jour de l'expiration du délai primitivement imparti.

b) Bd d'Alsace - Demande d'abandon de la clause résolutoire

La Commission soucieuse de favoriser la construction a admis le principe de l'abandon de la clause résolutoire lorsque les travaux de gros oeuvre et de couverture des bâtiments imposés étaient terminés.

Aucun travail n'ayant encore été entrepris sur la parcelle considérée, la Commission estime ne pouvoir émettre un avis favorable à la demande qui lui est présentée.

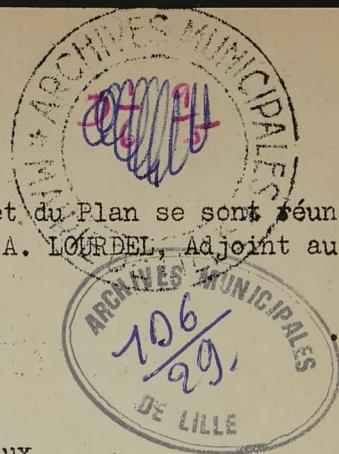
Remembrement du quartier de Fives - Expropriation d'immeubles - Demande d'avis du Conseil municipal présentée par le M.R.L. -

La Commission émet un avis favorable à la réalisation des opérations poursuivies par le M.R.L. et intéressant notamment des propriétés qui doivent être remises à la Ville dans le cadre du remembrement du quartier sinistré de Fives.

Demande de cession d'une partie du terrain communal sis à Marquette en vue de l'installation d'un centre d'hébergement de Nord-africains -

La Commission prend connaissance de l'avis défavorable émis par M. le Professeur MINNE à la réalisation d'un tel projet sur le terrain considéré et par conséquent au voisinage immédiat de la Colonie de vacances.

.../



M. COQUART se montre favorable à une aide aux Nord-africains.

Toutefois, étant donné que la création d'une station d'épuration était prévue sur l'ensemble des terrains en cause appartenant à la Ville, la Commission estime devoir recueillir des renseignements complémentaires avant de se prononcer sur la question posée.

Demande de cession d'un terrain communal contigu à la Faculté de Droit, en vue de l'extension de cet établissement -

La Commission émet un avis favorable à la cession gratuite au profit de l'Université du terrain considéré.

Cité scolaire Nord - Cession de terrains -

La Commission fixe les limites du terrain communal qui pourrait être cédé gratuitement à l'Université sous les réserves suivantes :

- a) la Cité scolaire devant être un établissement national, les travaux de construction ainsi que ceux d'entretien seraient entièrement pris en charge par l'Etat ;
- b) l'édification de cette Cité serait entreprise dans le plus bref délai et les travaux poursuivis sans arrêt jusqu'à leur complet achèvement ;
- c) dès la mise en service de la Cité scolaire sud-est dont la construction est également décidée en principe, la Ville pourrait disposer des locaux d'externat du Lycée Faidherbe, propriété de la Ville, grevé d'une affectation administrative au bénéfice de l'Université.

La Commission donne pour instruction au service de solliciter de M; le Recteur son accord ferme et définitif sur ces propositions.

Offre de vente d'immeuble 48-50, rue Gosselet contigu à l'école Jean Macé -

La Commission prend connaissance des contre-propositions faites par le propriétaire. Elle charge le service de poursuivre les tractations en vue de tenter d'aboutir à un accord amiable.

Rue des Tanneurs 22 - DUPONT - Eviction du locataire -

La Commission prend connaissance de la note du service du Contentieux demandant s'il convient d'envisager l'éviction de l'occupant dont le délai de maintien dans les lieux est expiré.

Etant donné d'une part les difficultés de relogement, d'autre part l'état d'avancement des travaux d'élargissement de cette voie, la Commission propose de proroger d'une année la durée d'occupation.

Rue des Tanneurs - Demandes d'aliénation de terrains à bâtir -

La Commission estime ne pas pouvoir envisager, dans l'immédiat, de procéder à des aliénations dans ce secteur.

Toutefois, elle se déclare toute disposée à ne pas méconnaître les intérêts de l'occupant de l'immeuble cédé à la Ville qui désirerait reconstruire à peu près au même emplacement.

Réalisation d'alignement à l'angle des rues des Arts et Léon Trulin -

La Commission fixe les conditions auxquelles cette opération pourrait être réalisée.

Réunion commencée à 9h30  
terminée à 12h40

A. LOURDEL

MAIRIE DE LILLE

-----  
Services Techniques

-----  
Urbanisme



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 12 Juillet 1954 à 9 h.30 en mon cabinet - 2ème étage - 4ème Pavillon.

ORDRE du JOUR

Acquisition d'immeuble - 13 - 15 - 17, rue Gustave Delory

Aliénation de terrain - partie de l'ancien lit de l'Arbonnoise, rue de La Bassée.

Acquisition par l'Etat de terrains supportant des constructions susceptibles d'être assimilées à des immeubles de caractère définitif - Avis et offre de rétrocession au profit de la Ville de Lille.

Offre de vente - par la Société "Les Habitations Economiques du Nord" d'une parcelle de terrain de 226 m2 située rue de Pologne, en vue de son aménagement en jardin, par la Ville.

Plan d'aménagement de St Sauveur - Conclusions - Aliénation de terrain Boulevard Carnot - Demande de dérogation aux conditions de la vente.

Demande d'aliénation de terrain au profit de l'Etat, en vue de la construction d'un garage à proximité de la Cité administrative.

Gare Routière - Emplacement.

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 10 Juillet 1954

Le Président,

A. LOURDEL

COMMISSION DE L'URBANISME & DU PLAN

Réunion du 12 juillet 1954

MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 12 juillet 1954, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
VEROONE, Conseiller municipal

Excusés : MM. COQUART, MOITHY, SCHUMANN, Conseillers municipaux

Assistait également à la réunion, à titre consultatif

M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques

Le secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau

-0-

Acquisition d'immeubles 13-15-17, rue Gustave Delory - A/2901 -

Cette question a déjà été examinée à plusieurs reprises et la Commission avait proposé de poursuivre l'acquisition de ces propriétés intéressées par les projets d'urbanisme.

La Commission prend connaissance des conditions auxquelles cette opération pourrait être réalisée.

Celles-ci étant intéressantes et restant dans les limites fixées par M. le Directeur des Domaines, la Commission émet un avis favorable à l'achat de ces immeubles qui seront remis à la Ville libres de toute occupation.

Aliénation de terrain partie de l'ancien lit de l'Arbonnoise - rue de la Bassée - 1714 V -

Au cours de ses réunions des 14 décembre 1953 et 15 février 1954, la Commission avait fixé les conditions auxquelles cette cession pourrait être envisagée. Toutefois, le prix de cession du terrain n'avait pas été arrêté, le service n'étant pas en possession de l'avis de M. le Directeur des Domaines.

L'avis de ce Haut Fonctionnaire est soumis à la Commission qui estime que la vente pourrait avoir lieu moyennant paiement d'un prix de 750 Fr le m<sup>2</sup>. Toutes les conditions ont été acceptées par le demandeur.

Acquisition par l'Etat de terrains supportant des constructions susceptibles d'être assimilées à des immeubles de caractère définitif - Avis et offre de rétrocession au profit de la Ville de Lille -

Il est donné connaissance à la Commission de l'article 21 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 qui stipule que M. le Ministre de la Reconstruction et du Logement est autorisé à acquérir dans les conditions prévues par l'article 10 de la loi validée du 11 octobre 1940 et 12 juillet 1941, les terrains supportant les immeubles édifiés par l'Etat en application de l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 et susceptibles d'être assimilés à des immeubles de caractère définitif en raison de leur contexture et de la nature des matériaux qui les composent.

D'autre part, la circulaire n° 54-72 du 14 avril 1954 diffusée pour l'application de la loi précitée, prescrit aux directeurs des services départementaux du M.R.L. de recueillir préalablement à toute acquisition de terrain, l'avis du Conseil municipal.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 5 janvier 1954, les constructions édifiées par l'Etat sur un terrain sis à Lille rue Sylvère Verhulst et appartenant à la Sté VERMERSCH ont été assimilés à des immeubles de caractère définitif. La Commission voit, en ce qui la concerne, aucune objection à formuler à l'acquisition par l'Etat du terrain sur lequel ces bâtiments ont été implantés.

.../



En ce qui concerne la rétrocession au profit de la Ville dudit terrain et des constructions y édifiées, la Commission estime que cette opération ne peut présenter aucun intérêt et propose de renoncer à la rétrocession au profit de la Ville des propriétés en cause.

Offre de vente par la Société "Les Habitations Economiques du Nord" d'un terrain de 226 m2 situé rue de Pologne, en vue de son aménagement en jardin par la Ville -

L'acquisition de cette parcelle ne présente pas d'intérêt direct pour la Ville. Toutefois, pour la bonne tenue du lotissement, la Commission accepte de prendre en considération l'offre de cession gratuite qui lui est faite.

Aliénation de terrain Bd Carnot - Demande de dérogation aux conditions de la vente -

Me VEROONE ayant eu à connaître de cette affaire en dehors de l'Administration estime ne pas devoir prendre part à l'examen de la question.

En l'état actuel des choses et compte tenu des délais précédemment accordés, la Commission estime ne pas pouvoir répondre favorablement à la demande formulée.

Elle propose, en conséquence, de reprendre purement et simplement le terrain et d'en poursuivre la revente par voie d'adjudication publique.

Demande d'aliénation de terrain au profit de l'Etat, en vue de la construction d'un garage à proximité de la Cité Administrative -

La Commission tient tout d'abord à faire remarquer que cette demande paraît bien tardive et que des locaux "ad hoc" auraient dû être prévus lors de la construction du bâtiment.

Elle souhaiterait qu'il soit encore possible d'envisager la solution ci-dessus par l'aménagement des sous-sol en garage au profit des diverses administrations devant occuper les locaux et notamment de la Police.

En ce qui concerne les terrains situés entre les emprises S.N.C.F. de la Gare St Sauveur, le Bd de Belfort et le Champ de Manoeuvre de Ronchin visés dans la demande formulée, la Commission précise qu'ils ont été cédés à l'Office municipal d'H.L.M. avec obligation de bâtir des "immeubles collectifs" .

En conséquence, la Commission ne pourrait, en ce qui la concerne, qu'émettre un avis sur l'abandon partiel de la clause portant obligation de construire des logements.

A défaut d'autre solution, la Commission ne verrait pas d'inconvénient essentiel à ce que le terrain nécessaire à la réalisation envisagée, d'une surface approximative de 2.000 m2, soit pris dans la parcelle d'environ 4.500m2 située entre le Bd du Président Hoover, la rue du Fg de Tournai et la rue Georges Lefebvre et utilisé comme parking pendant la Foire Commerciale.

Réunion commencée à 9h30  
terminée à 12h

L'Adjoint délégué,

A. LOURDEL

MAIRIE DE LILLE

Services Techniques  
Urbanisme  
-----



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 27 Septembre de 9 h. à 11 h.30, en mon Cabinet - 2ème Etage - 4ème Pavillon, en remplacement de la réunion du 20 qui n'a pu avoir lieu.

Ordre du Jour

- Plan d'aménagement de St Sauveur - Conclusions
- Aliénation de terrain Place Simon Vollant
- Aliénation d'un terrain communal Avenue Louise Michel -  
Demande d'annulation
- Offre de vente d'immeubles
  - a) 9, rue des Etaques
  - b) 44, rue du Bois St Sauveur
- Acquisition de terrains de zone pour réalisation du Boulevard périphérique - demandes diverses - relogement d'occupants.
- Gare routière - Emplacement définitif
- Acquisition éventuelle d'immeubles situés rue de Constantine en vue de l'assainissement du quartier.
- Affaires diverses.

Hôtel de Ville, le 20 Septembre 1954

Le Président,

A. LOURDEL

COMMISSION DE L'URBANISME ET DU PLAN

Réunion du 27 septembre 1954



MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 27 septembre 1954, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, SCHUMANN, Conseillers municipaux



Assistaient également à la réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
ALHANT, Directeur du service de l'Urbanisme

Le secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau.

-0-

Plan d'aménagement du quartier St Sauveur -

Après un dernier examen, la Commission adopte les précédentes observations consignées dans le projet de conclusion ci-annexé et qui seront portées à la connaissance de M. LEVEAU, Urbaniste de la Ville et Urbaniste en Chef.

La Commission précise en particulier qu'il lui paraît absolument contre indiqué de prévoir la construction d'un immeuble collectif rue de Paris, entre la place Simon Vollant et la rue des Etaques, immeuble qui masquerait la vue de l'Hôtel de Ville et de son beffroi.

Mais, deux questions restent à régler pour en terminer avec le plan d'aménagement du quartier :

a) la configuration à donner au terrain situé à l'angle de la place Roger Salengro et de la Place Simon Vollant, en vue de la construction ultérieure d'un immeuble qui soit en harmonie avec les constructions existantes.

Il convient de préciser que les limites de ce terrain avaient, une première fois, été déterminées en accord avec M. LEVEAU qui avait, au surplus, établi lui-même le programme des servitudes de construction et d'architecture.

Il conviendra de demander à cet homme de l'art de revoir ses propositions initiales, en prévoyant la création, soit d'un pan coupé, soit d'un arrondi et la modification du terre-plein existant au droit du terrain en cause, en vue d'assurer une bonne circulation générale.

La question de l'aliénation du terrain sera revue ultérieurement par la Commission.

b) la construction d'un foyer des Etudiants, place Gentil Muiron.

La Commission n'est pas défavorable, en principe, à l'édification de cet édifice.

Toutefois, elle désirerait que la Ville soit saisie d'une demande officielle donnant toutes précisions utiles en particulier sur le financement de l'opération.

La Commission examine les projets présentés par M. J. DELANNOY, architecte.

En ce qui concerne l'implantation, elle marque sa préférence, soit pour la proposition n° 2, soit pour la construction du foyer à l'emplacement exact du marché Gentil Muiron

.../

Cette dernière solution pourrait, en effet, apporter des économies très substantielles par l'utilisation des caves existantes et, éventuellement, des fondations.

M. LEVEAU sera invité à faire une étude à ce sujet.

De toute façon, la Commission n'est pas d'avis d'aménager un passage sous voûte pour la circulation générale.

Enfin, bien qu'il s'agisse d'un problème de distribution d'immeuble et non d'une question d'urbanisme pur, la Commission estime qu'il serait particulièrement intéressant de prévoir un accès direct au restaurant du foyer (1er étage), sans que les étudiants soient obligés de traverser le hall du rez-de-chaussée.

Demande d'annulation de la vente d'un terrain communal, avenue Louise Michel -

Le service est favorable à la demande présentée, étant entendu que le terrain serait remis en vente par adjudication publique.

La Commission donne son accord.

Offre de vente d'immeubles du quartier St Sauveur -

1°) rue des Etaques n° 9 - La Commission, sur avis du service, propose l'acquisition de cet immeuble, à la condition que les locaux soient remis libres de toute occupation ou que les conditions de vente soient particulièrement intéressantes pour la Ville. Elle fixe les conditions maxima d'acquisition.

2°) rue du Bois St Sauveur n° 44 - La Commission, sur avis du service, donne son accord en ce qui concerne le prix d'acquisition de l'immeuble, mais estime qu'il est nécessaire de revoir le locataire commerçant pour tenter de traiter dans les meilleures conditions dont elle fixe les limites.

Le service rendra compte à la Commission du résultat des nouveaux pourparlers à engager pour ces deux propriétés.

Acquisition de terrains de zone non aedificandi pour la réalisation du Boulevard Périphérique - Relogement des occupants des constructions édifiées sur ces terrains -

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition, dans les limites des prix fixés par M. le Directeur des Domaines, de terrains grevés de servitude non aedificandi situés dans les Dondaines et intéressés par la création du Boulevard Périphérique, ainsi que sur le montant des indemnités d'éviction à allouer aux occupants, savoir MM. GRAS, BONIFACE, CROMBEZ.

Dans le cas particulier de M. ROSSI, la Commission, à l'exception de M. COQUART qui s'abstient, donne un avis favorable à la demande d'échange présentée, sous réserve que l'intéressé abandonne tous droits à indemnité lors de son départ.

En ce qui concerne le relogement, M. l'Ingénieur en Chef donne à la Commission des précisions sur les attributions du service, en ce qui concerne la gestion du domaine communal intéressé par le plan d'aménagement et, en particulier, sur les modalités d'attribution des logements dans un passé récent.

Pour éviter que les rares locaux venant à se trouver disponibles ne soient occupés sans droit par des "squatters", il paraît souhaitable de les attribuer, dans le plus court délai possible, en respectant les décisions prises antérieurement par la Commission. Les attributions pourraient être faites sur proposition du service et compte rendu en serait donné à la Commission.

MM. LOURDEL et SCHUMANN déclarent faire confiance au service à ce sujet, M. COQUART estimant devoir ne pas se ranger à cet avis.

.../

Gare routière - Emplacement définitif -

M. l'Ingénieur en Chef fait un exposé du problème et soumet à la Commission les différentes études faites à la demande de M. le Conseiller COQUART, sur la possibilité de créer la gare routière dans les Dondaines (document joint).

Après examen des différents projets, MM. LOURDEL et SCHUMANN se déclarent favorables au maintien de l'emplacement prévu, à proximité de la gare S.N.C.F.

M. le Conseiller COQUART s'abstient.

En ce qui concerne la concession éventuelle de la gare routière, la Commission unanime souhaite que celle-ci ne soit accordée qu'avec les plus expresses garanties sur la desserte de la gare dont les plans devront être établis de manière que la desserte par autocars se fasse obligatoirement par le Boulevard Périphérique, l'entrée et la sortie des piétons par la place des Buisseries. Toutes précautions devront être prises pour éviter qu'une pression quelconque puisse s'exercer en vue de la création, dans un proche avenir, d'une voie nouvelle devant relier la place de la Gare au Boulevard Périphérique, la construction d'une telle voie devant être considérée comme une réalisation à échéance lointaine et non pas comme une conséquence de l'édification de la Gare routière.

La Commission constate avec regret qu'elle ne dispose d'aucun moyen pour empêcher que les fonds de commerce situés place des Buisseries n'acquiescent une certaine plus-value, par suite de l'existence, à proximité, d'une gare routière.

Acquisition éventuelle d'immeubles situés rue de Constantine, en vue de l'assainissement du quartier -

En vue de ne pas retarder la réalisation de la 2ème tranche du projet de construction, la Commission propose l'acquisition, par la Ville, avec ou sans déclaration préalable d'insalubrité, de deux groupes d'immeubles situés de part et d'autre de la rue de Constantine. Cependant, il serait toutefois bien entendu que ces immeubles seraient remis dans leur état actuel à l'Office municipal d'H.L.M. qui aurait à faire son affaire personnelle du relogement des occupants et de la démolition des immeubles.

Réunion commencée à 9h  
terminée à 12h45

L'Adjoint délégué :

A. LOURDEL

PROJET D'AMENAGEMENT & D'ASSAINISSEMENT

DU QUARTIER SAINT SAUVEUR

Projet de conclusions

-0-

Après avoir étudié très attentivement les deux projets qui lui sont soumis, la Commission marque sa satisfaction de la valeur des études et du rapport établis, ainsi que du soin apporté à leur élaboration.

La Commission fait, à l'occasion de ces projets, les remarques suivantes :

1<sup>o</sup>/ Elle donne son accord pour l'abandon du prolongement de l'avenue Charles St Venant, partie comprise entre la rue St Sauveur et la place de l'Hôtel de Ville, celui-ci ne présentant plus dans l'avenir d'intérêt pour la circulation, du fait de la réalisation du Boulevard Périphérique.

2<sup>o</sup>/ En vue de réserver au maximum les possibilités d'extension de l'Hôtel de Ville, notamment en cas de création, même dans un avenir lointain, du Grand Lille, la Commission souhaite que l'immeuble prévu rue St Sauveur, à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville actuel (repris au plan 8 sous la lettre C), soit abandonné et se rallie, à ce sujet, au plan n<sup>o</sup> 9.

3<sup>o</sup>/ En ce qui concerne l'immeuble à construire à l'angle des rues St Sauveur et du Curé St Sauveur, la Commission marque sa préférence pour les dispositions reprises au plan n<sup>o</sup> 8 - voie droite.

4<sup>o</sup>/ Elle marque son désir ferme de ne pas voir construire d'immeubles en B - rue de Paris (projet figurant aux deux plans) et préfère maintenir le projet de construction d'un seul immeuble (A) place Simon Volland, projet qu'elle a précédemment retenu.

5<sup>o</sup>/ Elle précise que le projet de construction d'immeubles en I (aux deux plans) rue de la Vignette et rue St Michel devra être revu, tout au moins en ce qui concerne la partie sud-ouest, en fonction de la demande présentée en vue de l'édification d'une maison des Etudiants comportant notamment un restaurant universitaire.

6<sup>o</sup>/ Elle verrait, avec faveur, la construction d'une école en 2 (aux deux plans) partie arrière de l'Hôpital St Sauveur, mais constate avec regret que le Centre Hospitalier Régional ne paraît pas disposé à abandonner cet édifice à la Ville.

Elle pense qu'un accord devrait être recherché rapidement avec l'Administration charitable, en vue de régler cette question.

7<sup>o</sup>/ Elle pense enfin qu'il n'est pas souhaitable d'entreprendre la construction des immeubles D.F.G.I. (aux deux plans) avant que le programme de construction d'H.L.M. prévu entre la Porte de Bethune et le Parc des Expositions soit terminé, mais désire vivement la réalisation rapide de l'immeuble H (aux deux plans) rue des Robleds.

De cette façon, les terrains situés entre l'Hôtel de Ville, la rue St Sauveur, la rue des Robleds et la rue de Paris, ainsi que l'îlot de la rue de la Vignette resteraient une réserve d'espace libre jusqu'à réalisation du programme d'H.L.M. précédemment visé.

Enfin, la Commission donne son accord pour le reste du projet.

NOTE POUR MESSIEURS LES MEMBRES  
DE LA COMMISSION DE L'URBANISME

La question de la délégation éventuelle, par l'Etat, au profit du Département, de l'autorité concédante, en vue de l'établissement d'une GARE ROUTIERE à LILLE, présentée au Conseil municipal lors de sa séance du 24 février dernier (rapport n° 620) a été envoyée, d'une part à la Commission de l'Urbanisme, en ce qui concerne le choix de l'emplacement, d'autre part à la Commission des Services Publics, en ce qui concerne l'exploitation de ladite Gare.

+  
+ +

M. le Conseiller COQUART a demandé, en particulier, que soit étudiée la possibilité d'établir une Gare routière dans le quartier des Dondaines. L'étude à laquelle il a été procédé fait ressortir les points suivants :

a) Il est possible de dégager un terrain suffisamment vaste, soit entre le Pont Ste Agnès et le fortin Ste Agnès, soit en bordure de la rue Eugène Jacquet ;

Surface à prévoir, 1 Ha. Mais il est prudent de se réserver des possibilités d'extension et de compter sur 2 Ha.

b) Les terrains en question sont de faible valeur vénale. L'opération libérerait les terrains de la Place des Buisses qui sont de valeur élevée.

c) Mais ils sont situés dans la zone non aedificandi et certaines difficultés peuvent naître à ce sujet pour l'implantation des bâtiments de la Gare.

d) L'emplacement dans les Dondaines aurait le très grave inconvénient d'augmenter de 800 à 1.000 mètres le parcours imposé aux usagers pour se rendre dans le centre des affaires.

Rappelons que les spécialistes sont d'accord pour considérer qu'une Gare routière doit être distante de moins de 500 mètres du centre des affaires. Autant que possible, la Gare routière doit se trouver auprès de la Gare S.N.C.F. Dans l'ensemble, on considère que, sauf cas particuliers (stations touristiques) 8 à 10 % des usagers du car empruntent ensuite le rail.

e) Dans le cas où la Gare serait située dans les Dondaines, il est à craindre qu'il ne se présente aucun demandeur en concession, tant pour la construction que pour l'exploitation.

+  
+ +

Aucun autre emplacement en ville ne réunit les conditions idéales du terrain de la place des Buisses, à savoir :

proximité immédiate du centre des affaires  
proximité immédiate du Rail

.../

On objectera la difficulté de la desserte à partir de la Ville (place de la Gare).

En ce qui concerne la circulation des cars, la desserte est prévue uniquement par le Boulevard Périphérique. Une fois la Gare construite, il y aura impossibilité de la desservir autrement que par ce Boulevard.

Pour la desserte des piétons, la grande voie prévue au plan d'aménagement (place de la Gare - Boulevard Périphérique) n'est d'aucune nécessité. Les actuelles place des Buisses et rue des Buisses sont très largement suffisante pour le passage des piétons. Indiquons, à ce sujet, que le mouvement de piétons résultant de la présence de la Gare routière n'est pas supérieur au mouvement des piétons utilisant le petit Mongy (Lillo-Chapelle d'Elocques), soit 4.000 à 4.500 voyageurs par jour, avec des pointes de trafic analogues. Comme le terminus du Petit Mongy sera prochainement amené vers le Grand Théâtre, le mouvement piétons utilisant la Gare routière remplacera, sans plus, le mouvement piétons actuel.

Nous sommes donc en mesure d'affirmer que, si la Ville décidait de construire la voie joignant la place de la Gare au Boulevard Périphérique (figurant au plan d'aménagement), cette décision ne serait pas la conséquence de l'édification de la Gare routière place des Buisses.

En ce qui concerne le coût des expropriations pour lequel le chiffre de 1.000.000.000 a été prononcé, nous estimons ce chiffre fantaisiste.

En effet, il découle d'une évaluation de M. LEVEAU qui chiffre le coût d'une reconstruction totale. Or, en la circonstance, la Ville n'aurait à payer que la valeur vénale (par voie amiable ou d'expropriation) ; cette valeur serait très inférieure au chiffre indiqué et ne dépasserait pas, d'après nous, 250 à 300 millions.

Le 27 septembre 1954.

MAIRIE DE LILLE

SERVICES TECHNIQUES

Urbanisme

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le lundi 11 octobre 1954, à 9h30, en mon cabinet, 2ème étage, 4ème Pavillon.

La séance sera levée à 11h30 précises.

ORDRE DU JOUR

- Acquisition de terrains d'alignement
  - a) rue d'Haubourdin - BEYENS
  - b) rue d'Emmerin - OPART
  - c) rue Henri Kolb - BOUDRY
  - d) rue d'Alger
- Demandes d'aliénation de terrains
  - a) rue Armand Carrel
  - b) avenue Louise Michel
  - c) rue des Urbanistes
- Opérations poursuivies par le C.H.R. et le Bureau de Bienfaisance - Avis -
- Réalisation du plan d'aménagement
  - a) Immeubles 77, rue St Sauveur - Cession du droit d'occupation - Commerce - Habitation
  - b) Immeubles 44, rue du Bois St Sauveur - Cession du droit d'occupation - Commerce - Habitation
  - c) Immeuble rue des Tanneurs - Acquisition par voie d'échange
  - d) Immeubles rue Comtesse - Acquisition et cession du droit d'occupation - Commerce - Habitation
  - e) Boulevard Périphérique - Eviction d'occupants - Demande de terrains en vue de la réinstallation
- Cité scolaire Sud-Est - Information
- Affaires diverses

Hôtel de Ville, le 2 octobre 1954

Le Président,

A. LOURDEL

Réunion du 11 octobre 1954

MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 11 octobre 1954, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
VEROONE, Conseiller municipal

Excusés : MM. COQUART, MOITHY, SCHUMANN, Conseillers municipaux

Assistaient également à la réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
ALHANT, Directeur du service de l'Urbanisme

Le Secrétariat était assuré par M. GRANGER, Cher de Bureau

-0-

Procès-verbal de la réunion du 27 septembre 1954 - Rectifications -

- 1<sup>o</sup>/ MM. les Conseillers MOITHY et VEROONE doivent être portés "Excusés"  
2<sup>o</sup>/ page 1 - paragraphe b) - lire : la Commission n'est pas défavorable, en principe, à la construction de cet édifice, au lieu de "à l'édification"

Puis, la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du Jour.

Acquisition de terrains d'alignement -

- a) rue d'Haubourdin : M. BEYENS  
b) rue d'Emmerin : M. OPART  
c) rue Henri Kolb : M. BOUDRY

Pour chacune de ces opérations, la Commission donne son accord au principe de l'acquisition et fixe les conditions maxima de réalisation.

d) en ce qui concerne l'acquisition d'un terrain d'alignement rue d'Alger, la Commission reverra cette question après réponse du propriétaire aux propositions qui lui ont été faites.

Demandes d'aliénation de terrains -

rue Armand Carrel

La Commission fixe les conditions de réalisation de ces opérations : prix - servitudes de hauteur. En ce qui concerne l'aliénation au profit de Mme LALAU-BECK, sinistrée, il pourra être procédé à une vente amiable au prix de 2.250 Fr le m<sup>2</sup> du terrain demandé présentant un front à rue de 10m et une profondeur approximative de 40m. L'autre terrain présentant un front à rue de 13m et une profondeur approximative de 40m fera l'objet d'une vente par adjudication publique sur mise à prix de 2.250 Fr le m<sup>2</sup>.

La Commission ne se montre pas hostile à l'aliénation de la parcelle de terrain demandée par un particulier évincé pour réalisation des travaux du Boulevard Périphérique.

Toutefois, elle estime ne pouvoir fixer les conditions d'aliénation tant que le terrain en cause, occupé par deux constructions provisoires (U.K 100) édifiées par le M.R.L. n'aura pas été libéré.

.../

Operations immobilières poursuivies par le C.H.R. et le Bureau de Bienfaisance -

La Commission émet, en ce qui la concerne, un avis favorable à la réalisation des opérations qui lui sont soumises.

Réalisation du plan d'aménagement -

a/ Immeuble 77, rue St Sauveur - Cession du droit d'occupation : commerce, Habitation

La Commission se montre favorable à la réalisation de cette opération et en fixe les conditions, notamment en ce qui concerne la remise des locaux libres à la Ville, le 16 octobre 1954, en vue du relogement d'évincés des Dondaines.

b/ Immeuble 44, rue du Bois St Sauveur - Cession du droit d'occupation : commerce - habitation.

La Commission fixe les conditions maxima de réalisation de cette opération et charge le service de poursuivre les pourparlers en vue de tenter d'aboutir à un accord amiable.

c/ Terrains rue des Tanneurs - Acquisition par voie d'échange - M. MERESSE -

La Commission donne son accord aux conditions obtenues par le service : échange sans soulte, les surfaces étant pratiquement équivalentes. Les frais d'actes seront partagés entre les deux parties.

d/ Immeuble 2 et 4, rue Comtesse - M. DUPONT - Me CAPELLE - Acquisition - Cession du droit d'occupation - Commerce - Habitation -

La Commission fixe les conditions dans lesquelles le service pourrait tenter de traiter.

e/ Boulevard Périphérique - Eviction d'occupants -

La Commission donne son accord aux conditions obtenues de M. CROMBEZ par le service, pour son départ du terrain de la rue du Ballon.

Cité scolaire Sud-Est - Information -

La Commission estime devoir reporter l'examen de cette question à une séance ultérieure.

AFFAIRES DIVERSES

Acquisition d'un terrain de zone à La Madeleine et éviction du propriétaire occupant HOFFMAN LIGIER

La Commission donne son accord aux conditions obtenues par le service pour l'acquisition de ce terrain, dont l'expropriation était en cours, ainsi que sur le montant de l'indemnité d'éviction à accorder au propriétaire occupant.

Acquisition d'immeubles rue Gosselet en vue de l'agrandissement de l'école Jean Macé -

Après étude des contre-propositions du propriétaire, la Commission fixe les conditions maxima : acquisition et éviction - de réalisation de cette opération et autorise le service à reprendre les tractations.

Acquisition éventuelle d'immeuble 7, rue Gustave Delory -

Comme suite à l'avis favorable de principe émis antérieurement par la Commission, celle-ci invite le service à engager les pourparlers en vue de tenter de traiter à l'amiable, dans les limites de l'évaluation des Domaines.

.../

Demande d'autorisation de créer une station-service dans le rez-de-chaussée de l'immeuble à édifier rue Paul Duez sur un terrain communal précédemment aliéné -

La Commission, en ce qui la concerne, donne son accord.

Démolition d'une partie de l'immeuble 182-184, rue Gustave Delory - Demande de réduction de redevance -

La démolition de cette construction ayant été rendue nécessaire par suite de son mauvais état, la Commission donne un avis favorable à la demande présentée, la réduction sollicitée étant d'ailleurs de faible importance.

Echange de terrains entre le Département de la Guerre et la Ville de LILLE -

Il s'agit en l'occurrence de l'échange du terrain constituant la "réserve militaire" contiguë à la caserne Souham contre le terrain communal compris entre le Bd Emile Dubuisson, les rucs Charles Debière, Paul Duez et Georges Lefèvre, dont le principe a été admis depuis longtemps déjà.

La Commission accepte l'évaluation des Domaines : échange sans soulte et propose de soumettre cette opération à la ratification du Conseil municipal.

Construction d'un garage rue Mehl - Demande de dérogation à l'alignement homologué -

La Commission estime ne pas pouvoir donner un avis favorable à la demande présentée tendant à obtenir l'autorisation d'édifier un garage à l'alignement actuel, alors que la propriété en cause est frappée d'une servitude de reculement. L'intéressé devra se conformer à l'alignement homologué.

Construction d'un foyer des Etudiants - Place Gentil Muiron -

M. LOURDEL donne connaissance du mémoire que vient de lui faire parvenir à ce sujet M. RAFFOUX, vice-président de l'Union des Etudiants.

Cette affaire sera examinée par la Commission, lors de sa prochaine réunion.

Elle souligne, dès maintenant, que l'opération envisagée soulèvera les différents problèmes suivants, en plus de ceux évoqués précédemment.

- a) l'opération rendra nécessaire l'éviction de commerçants exerçant leur activité à l'intérieur du marché Gentil Muiron ;
- b) on devra rechercher un local pour entreposer les décors du Théâtre. Il a été proposé de les transférer à la Halle aux Sucres, ce qui ne sera possible que si l'entrepôt réel des Douanes est lui-même transféré au Port Public et placé sous la gestion de la Chambre de Commerce. L'affaire n'est pas réglée et semble présenter certaines difficultés ;
- c) Il y aura lieu de préciser si la démolition du marché Gentil Muiron incombera à la Ville ou à l'Union des Etudiants ;
- d) la construction d'importants groupes d'H.L.M. dans le secteur du Parc des Expositions posera le problème de l'établissement d'un marché public pour cette nouvelle population. On peut se demander, dès lors, s'il est expédient de supprimer le marché Gentil Muiron, situé à proximité relative du groupe H.L.M. (800 à 900 m en moyenne).

Demande d'autorisation d'installer un train électrique dans le cadre du Jardin d'enfants -

La Commission examine une proposition de M. THIRY qui désirerait pouvoir installer et exploiter un petit train électrique dans le cadre du jardin d'enfants.

La Commission est d'accord quant au principe de l'octroi de l'autorisation, suivant le plan qui lui est soumis, mais sous les réserves suivantes :

- a) afin d'éviter les risques d'accidents, le train devra être, non pas électrique, mais tracté par moteur à essence ou diésel ;
- b) le prix maximum du voyage, ainsi que la durée minimum de celui-ci seront fixés en accord avec la Ville. La Commission estime que le prix maximum pourrait être de 20 Fr pour une durée minimum de 4 minutes ;
- c) le concessionnaire devra prendre à sa charge tous risques d'accident et justifier d'une assurance auprès d'une compagnie donnant toutes garanties de solvabilité ;
- d) la redevance annuelle à payer à la Ville sera fixée à 60.000 Fr, alors que l'offre de M. THIRY était de 40.000 Fr par an.

-o-

Avant de se séparer, la Commission fixe au lundi 8 novembre 1954 la date de sa prochaine réunion.

VU : l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL

pour information

MAIRIE DE LILLE  
Services Techniques  
Urbanisme



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan, qui se tiendra le lundi 8 Novembre 1954 à 9 heures 30, en mon cabinet, 2ème étage, 4ème pavillon .

ORDRE DU JOUR .

Demande d'aliénation de terrain, Avenue Louise Michel .  
Demande d'aliénation de terrain, Rue Gustave Delory  
Vente par adjudication publique d'un terrain rue Armand-Carrel.-Information.  
Opérations poursuivies par le C.H.R. - Avis  
Agrandissements de l'Ecole Jean Macé :  
    a) acquisition d'immeuble .  
    b) cession de droit d'occupation- commerce- habitation.  
Acquisition d'un terrain d'alignement, Rue du Palais-Rihour.  
Cession gratuite d'un terrain d'alignement rue de Calais par le C.H.R.  
Réalisation d'alignement rue Léon-Gambetta N° 121- Offre de cession du droit d'occupation - commerce- habitation.  
Réalisation d'alignement rue Comtesse :  
    a) Cession d'immeuble  
    b) Cession d'immeuble et des droits d'occupation-Commerce-Habitation.  
Cité Scolaire Sud-Est - Information.  
Institut de Mécaniques des Fluides - Demande de terrain d'agrandissement.  
Affaires diverses .

Hôtel de Ville, le 29 Octobre 1954.

Le Président,

A. LOURDEL.



## COMMISSION DE L'URBANISME ET DU PLAN

Réunion du 8 Novembre 1954



MM. les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 8 Novembre 1954, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, Adjoint au Maire  
COQUART, VEROONE, MOITHY, Conseillers municipaux

Excusé : M. SCHUMANN, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
ALHANT, Directeur du Service de l'Urbanisme.

Le secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de bureau.

Le Procès-verbal de la réunion du 11 Octobre 1954 est adopté sans observation.

Demande d'aliénation de terrain Avenue Louise Michel

La Commission donne un avis favorable à la mise en vente, par adjudication, de ce terrain, sur mise à prix de 2.250 francs le mètre carré.

De plus, la Commission précise que la corniche du bâtiment à édifier devra régner avec celle de l'immeuble voisin.

Demande d'aliénation de terrain rue Gustave Delory

La Commission donne un avis favorable à la réalisation de cette opération.

Deux lots de 10 et 13 mètres de façade seraient constitués. Leur vente se ferait par adjudication <sup>publique</sup> avec faculté de réunion. La mise à prix sera fixée par la Commission, après consultation de l'Administration des Domaines en même temps que les servitudes de hauteur.

Vente par adjudication publique d'un terrain rue Armand Carrel - Information

La Commission est informée de ce que le demandeur, qui avait souscrit l'engagement de couvrir la mise à prix, ne s'est pas présenté à l'adjudication.

La Commission propose de remettre ce terrain en vente par adjudication publique, dès qu'un nouvel acquéreur se présentera, étant entendu que M. PREVOST, acquéreur défaillant, devra régler tous les frais entraînés par la première mise en adjudication et ce, conformément à l'engagement qu'il a librement accepté.

Opération poursuivie par le C.H.R. - Avis

La Commission estime qu'elle ne devrait être appelée à donner son avis sur des opérations de ce genre, que dans le cas où l'immeuble en cause serait intéressé par des projets communaux. Dans le cas contraire, l'avis du service serait adressé directement au Contentieux. La Commission des Services Publics et du Contentieux serait appelée à statuer sur les opérations de l'espèce.

La Commission émet, en ce qui la concerne, un avis favorable à la réalisation de l'opération qui lui est soumise.

Agrandissement de l'Ecole Jean Macé -  
Acquisition d'immeuble 48-50 rue Gosselet

La Commission propose d'accepter les dernières conditions de cession faites par le propriétaire et correspondant à l'évaluation domaniale.

Toutefois, en ce qui concerne la demande de récupération de matériaux, la Commission demande que le service d'architecture soit consulté sur la démolition ou le maintien des bâtiments intéressés.

.../

vue La Commission invite le service à poursuivre les pourparlers avec le locataire - en de tenter de parvenir à un accord amiable.

Cession gratuite à la Ville de terrain d'alignement rue du Palais Rihour avec retour derrière l'établissement "Liliana".

La Commission décide de reporter l'examen de cette question à une séance ultérieure, dès que le service sera en possession de l'avis des Domaines sur le montant des diverses indemnités dues pour l'acquisition de l'immeuble précité.

Cession gratuite par le C.H.R. d'un terrain d'alignement rue de Calais

La commission émet un avis favorable à la réalisation de cette opération.

Réalisation d'alignements rue Comtesse

La Commission émet un avis favorable à la réalisation de ces opérations, aux conditions obtenues par le service tant des propriétaires que de l'occupant.

A cette occasion la construction d'un nouveau Palais de Justice sur un terrain qui serait cédé par la Ville à proximité de l'Hôtel de Ville est évoquée.

La Commission constate que la Ville n'a pas été saisie d'une demande officielle. Elle confirme l'avis émis antérieurement et visant le maintien de cet édifice à son emplacement actuel en raison d'une part de l'impossibilité de trouver un terrain sur le territoire de la commune, d'autre part des possibilités d'aménagement et d'extension du bâtiment existant.

Elle estime par ailleurs que le quartier du Vieux-Lille, déjà peu favorisé, souffrirait de la disparition du Palais de Justice.

Cité scolaire sud-est - Information.

La Commission demande que M. le Recteur de l'Université soit invité à intervenir auprès du Ministère de l'Education Nationale pour que celui-ci fasse connaître officiellement ses intentions en ce qui concerne la Cité scolaire projetée au Sud-Est de Lille.

La Commission reverra ensuite la question.

Institut de Mécanique des Fluides. Demande de terrain d'agrandissement.

Avant de donner son avis sur l'éventuelle cession du terrain demandé la Commission désirerait savoir s'il ne serait pas possible d'envisager la construction du groupe scolaire projeté sur les terrains de fortifications situés à l'Ouest du Boulevard périphérique et dont la cession à l'Office municipale d'H.L.M. a été décidée par le Conseil Municipal.

L'avis de M.M. Decamps Président de l'Office municipal d'H.L.M.

Leveau Urbaniste en Chef

Goulard Directeur du service municipal d'Architecture

sera demandé.

La Commission reprendra ensuite l'examen de la question.

Réalisation du Boulevard périphérique. Acquisition de terrain de zone. Eviction de l'occupant.

La Commission donne son accord aux conditions obtenues de Mme Vve WEN - HAEZENBERGHE pour la libération du terrain qu'elle occupe rue du Faubourg de Roubaix.

A cette occasion la Commission examine le problème des occupants commerçants de ce secteur.

La Commission admet le principe de l'expropriation pure et simple mais estime néanmoins que pour les commerçants dont l'activité professionnelle est conditionnée par la proximité du cinetière (fleuristes, marbriers,) il y aura lieu de faciliter, dans toute la mesure du possible, leur installation à proximité de l'emplacement qu'ils occupent actuellement sans toutefois gêner l'exécution des travaux.

Echange de terrains entre le Département de la Guerre et la Ville

La commission ratifie l'accord intervenu entre le Département de la Guerre et

la Ville visant le terrain constituant la " réserve militaire " contigüe à la caserne Souham et un terrain communal situé Boulevard Emile Dubuisson. La Commission confirme sa proposition de soumettre cette opération à la ratification du Conseil Municipal.

Cession de terrain à l'Office Départemental d'H.L.M.

Pour des raisons exposées à la Commission et visant notamment l'attribution de crédits, cet Office souhaiterait que la cession lui soit consentie à titre onéreux et non à titre gratuit.

M.M. COQUART et MOITHY s'abstiennent - M.M. LOURDEL et VEROONE se déclarent favorables à l'opération.

-----  
Avant de se séparer, la Commission fixe en principe au lundi 6 décembre la date de sa prochaine réunion.

Vu :  
L'Adjoint délégué,  
Alain LOURDEL.

MAIRIE de LILLE

Services Techniques

Urbanisme

POUR INFORMATION



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme, du Plan, des Jardins et des Promenades qui se tiendra le lundi 6 décembre 1954 à 9 heures 30, en mon cabinet, 2ème étage, 4ème Pavillon.

Ordre du Jour

A - Service des Jardins -

Compte-rendu de l'activité du service pendant l'année 1954.

B - Urbanisme -

- Aliénation de terrain rue de Pologne - Demande de dérogation aux clauses visant la rétrocession - Schiff-Hauser -
- Aliénation de terrain rue des Tanneurs - Demande d'abandon des clauses résolutoires - Leflon.

Offres de vente d'immeubles :

- a) rue Saint-Jacques, 2 et 4
- b) rue Magenta I, 5, II, I3, I7, 2, 4, 6, IO à I6 - 20
- c) rue d'Austerlitz et chemin de Bargues
- d) rue des Tanneurs 32
- e) rue des Tanneurs I4
- f) rue des Tanneurs, cour Dassonville
- g) rue de Paris - Cour du Soleil N°s 2-4-6

- Demandes d'aliénation de terrain

- a) Angle avenue Beethoven et Verhaeren
- b) rue Malsence
- c) rue de Flandre
- d) rue Pasteur à Lambersart

- Demande de cession au profit du culte, d'une bande de terrain comprise entre l'Ecole Vauban et l'Eglise.

Domaine Communal

Location de terrain rue Armand Carrel au profit de l'Université - Révision du loyer.

Rue de Paris 223 - Prorogation de bail à usage commercial - Révision du loyer à l'expiration de la période triennale.

Immeubles communaux - Relogement d'occupants - Information.

Affaires diverses.

Hôtel de Ville le 26 Novembre 1954

Le Président,  
A. LOURDEL.